



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Philippe FAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**SOUTIEN À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION  
TOURISTIQUES DU PAS-DE-CALAIS (ADRT) - PARTICIPATION 2026**

(N°2026-98)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code du Tourisme et, notamment, ses articles L.132-1 à L.132-6 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-136 du Conseil départemental en date du 27/03/2023 « Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais (ADRT) "Agence Pas-de-Calais Tourisme" - Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 - Demande de participation 2023 » ;

**Vu** la délibération n°2025-505 de la Commission Permanente en date du 08/12/2025 « Attributions de participations et de subventions » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer, à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) "Pas-de-Calais Tourisme", en complément de l'acompte de 585 000,00 € accordée par la délibération de la Commission Permanente en date du 8 décembre 2025, une participation d'un montant de 1 755 000,00 €, portant ainsi à 2 340 000,00 € la participation totale octroyée au titre de l'année 2026, dans le cadre de la mise en place du plan d'actions joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant financier 2026 avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) "Pas-de-Calais Tourisme", dans les termes du projet joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633D01	6568//93633	Participation au fonctionnement de l'ADRT	2 340 000,00	1 755 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Pôle aménagement et développement territorial**

**Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement**



# AVENANT

**Objet :** versement de la participation départementale 2026 aux actions de l'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais – agence Pas-de-Calais Tourisme

**Entre le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par son Président, monsieur **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 27 avril 2026,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**L'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais « PAS-DE-CALAIS TOURISME »**, dont le siège est situé Route de la Trésorerie – 62126 Wimille et représentée par son Président, monsieur **Philippe DUQUESNOY**.

ci-après désignée par « l'agence Pas-de-Calais Tourisme »,

d'autre part.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1612-1 ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et notamment son article 10 ;

**Vu** le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

**Vu** les statuts de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, Comité départemental du tourisme du Pas-de-Calais, également dénommé agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais ;

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 en matière de respect des sept principes de la République ;

**Vu** le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

**Vu** le pacte des réussites citoyennes adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 21 novembre 2022 ;

**Vu** le pacte des solidarités humaines adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 *#Destination 62 Pour un tourisme qui nous ressemble* ;

**Vu** la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 entre le Département du Pas-de-Calais et l'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais « agence Pas-de-Calais Tourisme » adoptée en

Commission Permanente du 27 février 2023, définissant les objectifs partagés et leurs déclinaisons en 3 objectifs stratégiques ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente, en date du 8 décembre 2025 portant attribution d'un acompte de 585 000 € sur la participation départementale à l'agence Pas-de-Calais Tourisme au titre de 2026 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental, en date du 30 mars 2026, portant vote du budget primitif 2026 ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente, en date du 27 avril 2026 portant attribution de la participation départementale à l'agence Pas-de-Calais Tourisme d'un montant de 1 755 000 € en complément d'un acompte de 585 000 € accordé lors de la Commission Permanente du 8 décembre 2025 pour l'année 2026, et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer le présent avenant à la convention susvisée ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 29 janvier 2026 ;

**Vu** les crédits budgétaires départementaux inscrits au sous-programme C01-633 D01 ;

**Vu** le plan d'actions 2026 présenté par l'agence Pas-de-Calais Tourisme ;

**Vu** le rapport d'activités 2025 présenté par l'agence Pas-de-Calais Tourisme ;

**Vu** la stratégie Grandir Ensemble de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Préambule :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme déploie une offre d'ingénierie qui permet d'impulser une dynamique touristique reconnue. Cet accompagnement participe à la transition des territoires et des structures en faveur d'un tourisme responsable et durable. L'apport d'expertise auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires, conformément à la stratégie *#Destination 62, pour un tourisme qui nous ressemble*.

Afin de poursuivre son adaptation durable en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs qui portent un intérêt croissant aux enjeux du développement durable, Pas-de-Calais Tourisme se saisit des nouveaux défis liés au changement climatique pour rester le marqueur fort de l'attractivité départementale.

Il a été convenu ce qui suit,

## **Article 1 : OBJET**

Le présent avenant se rattache à la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 et définit le cadre général et les modalités essentielles du soutien apporté par le Département à l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2026, de la politique en faveur du tourisme sur le territoire départemental et ses destinations touristiques. Par ailleurs, le présent avenant modifie les conditions de versement de la subvention telles que prévues dans la convention initiale d'objectifs et de partenariat 2023-2027.

Le plan d'action 2026 de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est repris en annexe.

## **Article 2 : LES ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **2.1 : Les engagements de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**

L'agence Pas-de-Calais Tourisme s'engage à décliner ses actions en lien avec les trois objectifs stratégiques :

1/ Promouvoir les 3 destinations touristiques : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable GRANDIR ENSEMBLE.

2/ Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable.

3/ Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.

## **2.2 : Les engagements du Département**

Pour la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article 2.1 de la convention d'objectifs 2023-2027, le Département attribue à l'agence Pas-de-Calais Tourisme une participation annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2026, le montant de la participation départementale s'élèvera à 2 340 000 €, dont 585 000 € ont été accordés sous forme d'acompte par délibération du 8 décembre 2025.

### **Article 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE**

Tenant compte du versement de l'acompte tel que délibéré lors de la commission permanente du 8 décembre 2025 pour un montant de 585 000 €, les modalités de versement de la participation départementale désignées à l'article 4 de la convention d'objectifs 2023-2027 sont modifiées.

En vis-à-vis du plan d'action concerté, l'aide départementale pour l'année 2026 sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% du montant de la participation restant à verser, soit une somme de 877 500 € sera versé dès le vote de la présente délibération sur appel à versement de la structure.
- Le solde sera versé en septembre sur appel à versement de la structure.

La participation départementale est :

- imputée au chapitre 936, sous-chapitre 936-33, imputation comptable 6568, du budget départemental, au sous-programme : C01 633 D01 « participation au fonctionnement de l'ADRT » : 2 340 000 €.
- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte n° [REDACTED] ouvert au nom du Comité départemental de tourisme à la Banque Populaire du Nord, agence de BOULOGNE-SUR-MER.

La modification des conditions de versement de la subvention départementale est valable pour l'année 2026 uniquement.

### **Article 4 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE**

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

#### **Article 5 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 restent inchangées.

Arras, le  
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Pour l'agence de développement et de  
réservation touristiques du Pas-de-Calais,  
agence Pas-de-Calais Tourisme,

Le Président du Conseil départemental,

Le Président,

**Jean-Claude LEROY**

**Philippe DUQUESNOY**



# PAS-DE-CALAIS

## TOURISME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Rapport d'activités 2025 - Présentation au Conseil d'administration du 29 janvier 2026

## Sommaire

- I. Edito de Philippe DUQUESNOY, Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme :  
page 3
- II. Actions prévisionnelles 2026, selon les objectifs stratégiques et opérationnels de la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 entre le Département du Pas-de-Calais et l'agence Pas-de-Calais Tourisme
  - Objectif stratégique 1 : promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale – Campagne & Marais – Autour du Louvre-Lens : page 4
  - Objectif stratégique 2 : mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable : page 12
  - Objectif stratégique 3 : mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable : page 20.

## Édito de Philippe DUQUESNOY, Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme

L'année 2025 a marqué une étape majeure pour l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Dans un contexte de transitions multiples – écologique, organisationnelle, sociétale – le Conseil d'administration réuni le 6 novembre 2025 a décidé d'engager une réflexion de fond sur sa gouvernance et son modèle d'intervention au service des territoires, des prestataires et des porteurs de projets touristiques.

Cette évolution répond à une double exigence :

- Renforcer la transparence et l'éthique de nos pratiques
- Moderniser notre fonctionnement pour le rendre plus agile, plus ouvert, plus partenarial.

Ce travail s'appuie sur des fondations solides :

- La charte de déontologie en cours d'adoption
- La mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), à l'interne de l'agence Pas-de-Calais Tourisme
- Une dynamique collective portée par l'ensemble de nos partenaires publics et privés.

La nouvelle gouvernance de l'agence Pas-de-Calais Tourisme reposera sur quatre principes directeurs :

- La responsabilité : prévenir les conflits d'intérêts, garantir l'intégrité des décisions et promouvoir une culture de la transparence
- La participation : associer davantage les acteurs du tourisme – élus, professionnels, offices de tourisme, réseaux associatifs – à la définition des orientations et des actions
- L'agilité : adapter nos méthodes de travail pour mieux répondre aux besoins des territoires et aux attentes des visiteurs
- L'évaluation : développer des outils partagés de suivi et de mesure d'impact pour objectiver notre contribution au développement durable du territoire.

Cette gouvernance renouvelée s'inscrit pleinement dans la stratégie départementale : « #Destination62, pour un tourisme qui nous ressemble ».

Elle affirme la vocation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme : être un partenaire de confiance, un acteur de transformation et un catalyseur de projets au service d'un tourisme responsable, inclusif, innovant.

Ensemble, faisons de l'agence Pas-de-Calais Tourisme un modèle d'efficacité collective et de gouvernance durable.

**Objectif stratégique 1 :**  
**Promouvoir les 3 destinations**  
**Grande Côte d'Opale – Campagne & Marais – Autour du Louvre-Lens**

**1. Objectif opérationnel N° 1 : mettre en œuvre la stratégie SELECTION**

Une refonte de la stratégie marketing de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est engagée depuis le début de l'année 2025. Ce travail a été réalisé par l'équipe-projet (5 personnes) interne à l'agence Pas-de-Calais Tourisme dédiée à la stratégie GRANDIR ENSEMBLE et par une trentaine de prestataires SELECTION interrogés en format atelier participatif.

Un livrable a ainsi été produit, en deux parties :

- Les pistes opérationnelles exprimées par l'équipe-projet :
  - ✓ Apporter des propositions de services ou d'outils concrets à l'issue des rencontres biannuelles
  - ✓ Introduire les nouveaux sélectionnés lors de ces mêmes réunions biannuelles
  - ✓ Aller vers la mutualisation d'actions entre prestataires. Cette piste est également partagée avec les prestataires SELECTION
  - ✓ Travailler en mode-projet avec des prestataires dans le cadre d'un comité de pilotage SELECTION GRANDIR ENSEMBLE
  - ✓ Récréer du lien entre sélectionnés et animateurs de réseau de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.
  
- Les attentes exprimées par les prestataires SELECTION :
  - ✓ Mieux se connaître et se recommander entre prestataires sur différents formats d'animation : workshops, visites de sites, pitch...
  - ✓ Monter en compétences par des thématiques adaptées : applications concrètes, temps d'échanges plus participatifs...
  - ✓ Mutualiser des ressources, des informations
  - ✓ Développer la visibilité des acteurs du réseau sur les supports de l'agence Pas-de-Calais Tourisme
  - ✓ Mailler les offres des acteurs du réseau à destination des visiteurs et clients : programmes, circuits, orientations en fonction des flux de fréquentation...
  - ✓ S'affranchir des périmètres de compétences des offices de tourisme pour valoriser les offres
  - ✓ Développer le business
  - ✓ Faire des recommandations aux clients à la suite d'une visite / consommation
  - ✓ Evaluer les actions entreprises.

Ces différentes propositions ont émergé au cours de 10 réunions réparties sur l'ensemble de l'année 2025, selon le programme de progression suivant

- Les 21 et 22 janvier 2025 : interview de l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme (équipe-projet et autres membres de l'équipe moins impliqués) et des prestataires SELECTION : 4 ateliers créatifs
- Le 3 mars : réflexions sur les avantages du réseau et établissement d'un argumentaire, par l'équipe-projet
- Le 4 avril : formation de l'équipe-projet en mode « mise en situation »
- Le 14 avril : architecture d'un plan d'actions 2025-2027 en comité de pilotage, incluant 4 membres du réseau SELECTION

- Le 25 septembre : RENCONTRE SELECTION. Cette rencontre en format afterwork, première du genre a permis d'une part d'identifier les freins et les atouts d'appartenance au réseau SELECTION et d'avoir un retour de la perception des actions marketing de l'agence Pas-de-Calais Tourisme ; d'autre part l'organisation de faces à faces professionnels entre prestataires (B to B : business to business)
- Le 21 novembre : établissement du plan d'actions 2026 du réseau par le comité de pilotage.

Le plan d'actions 2026 élaboré par les membres SELECTION du comité de pilotage du 21 novembre est synthétisé dans l'objectif N° 2, ci-dessous : « Proposer une offre de services aux prestataires SELECTION ».

## **2. Objectif opérationnel N° 2 : proposer une offre de services aux prestataires SELECTION**

Les actions envisagées consisteraient en :

- L'organisation de 2 à 3 rencontres par an, dont au moins un afterwork et / ou un éductour
- L'organisation de rencontres avec intervenants externes : voir thématiques souhaitées par les prestataires SELECTION
- La création d'un support de promotion commun
- Le lancement d'une réflexion sur la valorisation des membres du réseau via les réseaux sociaux et les supports de communication de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

## **3. Objectif opérationnel N° 3 : amplifier la visibilité du département sur les marchés prioritaires**

Les actions marketing de l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'articulent autour de 4 types d'actions agissant sur la notoriété et l'image du département :

- ✓ Le numérique
  - ✓ Les relations presse
  - ✓ Les éditions
  - ✓ La commercialisation.
- **Redéfinition de la stratégie numérique de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**

2025 a été marquée par une dynamique forte autour de la transformation numérique des outils de communication touristique du Pas-de-Calais.

Dans la continuité de la valorisation des destinations et des filières, plusieurs projets majeurs ont vu le jour ou ont connu une évolution significative, plaçant le digital au cœur de la relation avec les visiteurs, les partenaires et les acteurs du département.

## 1) Déploiement et optimisation des sites Internet

- ✓ Nouveaux sites Web des offices de tourisme avec les données DATA TOURISME 62

Plusieurs sites ont été repensés afin d'améliorer l'expérience utilisateur et renforcer la visibilité de l'offre touristique, et notamment, le site du Comité de Promotion Économique et Touristique de la Région d'Audruicq - Oye-Plage, devenu, l'office de tourisme et du commerce intercommunal de la Région Audruicq - Oye-Plage ; le site en cours de refonte de l'office de tourisme du Touquet-Paris-Plage.

- ✓ Sites de l'agence Pas-de-Calais Tourisme les plus consultés

L'analyse de fréquentation des sites de l'agence Pas-de-Calais Tourisme confirme une progression constante de la visibilité en ligne du département :

- [www.pas-de-calais-tourisme.com](http://www.pas-de-calais-tourisme.com) (Français) : les rubriques « Informations pratiques » et « Sports » figurent parmi les pages les plus visitées
- [www.pas-de-calais-toerisme.com](http://www.pas-de-calais-toerisme.com) (Néerlandais) : forte audience sur les pages « Tips - Côte d'Opale ».
- [www.visitpasdecalais.com](http://www.visitpasdecalais.com) (Anglais) : les articles sur les stations littorales, notamment Le Touquet - Paris-Plage enregistrent les meilleures performances
- [www.groupe-pasdecalais.com](http://www.groupe-pasdecalais.com) : une nouvelle version a été mise ligne en 2025
- <https://pro-tourisme62.com> : forte consultation des contenus « Créer - Développer : Études et Observation »
- <https://velo-rando-pasdecalais.com> : les sentiers de petite randonnée concentrent l'essentiel du trafic
- [www.resa62.com](http://www.resa62.com) : la recherche de gîtes et locations reste très dynamique.

## 2) Innovations numériques et interactivité

- ✓ Carte interactive éTER Hauts-de-France

Le partenariat pour l'opération éTER, organisée par la Région Hauts-de-France en collaboration avec SNCF Voyageurs a permis de renforcer la promotion des destinations touristiques accessibles en train avec la mise en place d'une carte interactive de l'offre touristique du département. Afin de faciliter l'accès à l'information pour les voyageurs, une carte interactive qui recensait les sites touristiques, événements et activités à proximité des gares ou accessibles en transport en commun a été développée. Cette carte permet aux habitants et visiteurs de la région d'être orientés vers des destinations abordables. Pour constituer cette carte, les informations suivantes ont été utilisées :

- Les sites naturels ou culturels
- Les événements prévus pendant les vacances scolaires de juillet et août
- Les musées et les autres sites touristiques visitables sur une journée, situés près d'une gare ou accessibles en transport en commun
- Les activités familiales proposées à des tarifs abordables (moins de 5 €)

- Les loueurs de vélos :  
<https://livemap.getwemap.com/dom?emmid=29783#/search@50.4259005.1.8221088.9.27>

### 3) Engagements numériques pour un tourisme inclusif et responsable

- ✓ Accessibilité et inclusion

Participation à une table ronde intitulée : « Le numérique comme levier d'un tourisme accessible et inclusif » organisée par EURAKOM. Cet événement a permis de mettre en lumière les outils numériques favorisant l'accessibilité, ainsi que les démarches menées dans le cadre du label Tourisme & Handicap.

- ✓ Mise en ligne de pages « Tourisme responsable » :
  - Tourisme durable : cette page valorise les initiatives locales en faveur d'un tourisme respectueux de l'environnement, du patrimoine et des habitants. Elle met en avant les acteurs engagés et les bonnes pratiques à adopter pour voyager de manière responsable. L'objectif est de sensibiliser les visiteurs à l'impact de leurs choix de voyage : <https://www.pas-de-calais-tourisme.com/tourisme-durable-pas-de-calais/>
  - **Eco charte** : cette page encourage les visiteurs du Pas-de-Calais à adopter des comportements responsables et respectueux de l'environnement lors de leur séjour, en valorisant les gestes simples pour préserver les ressources naturelles et le patrimoine local : <https://www.pas-de-calais-tourisme.com/eco-charte-visiteur-3/>
- Les relations presse

#### PRESSE FRANÇAISE

Chaque année, l'agence Pas-de-Calais Tourisme publie un dossier de presse : lien vers le dossier de presse 2025 : « Le Pas-de-Calais iconique » : <https://www.calameo.com/read/001734845adb390f608f7>

Les retombées presse font suite au dossier de presse diffusé aux médias nationaux spécialisés tourisme en janvier lors du workshop « PARTIR EN France » et par emailing. Il est ensuite diffusé tout au long de l'année sous forme de communiqués de presse.

Ainsi, l'année 2025, compte 40 retombées presse, sous la forme d'articles, reportages radios et télévisions, pour 20 journalistes et équipes reçus sur place.

Les principaux articles de la presse écrite française sont disponibles, sous le lien suivant : [Pas-de-Calais Tourisme - Retombées presse française 2025](#)

A noter également le travail mené auprès de la presse régionale, avec la rédaction et la diffusion de communiqués de presse destinés à relayer les projets menés par l'agence Pas-de-Calais Tourisme : projets européens, rencontres tourisme durable, nouvelles éditions parutions...

- Retombées presse 2025 en lien direct avec le tourisme durable :

Une attention toute particulière a été portée sur les accueils presse en lien direct avec les offres responsables du département, et notamment :

- La venue du journal LE FIGARO et du journal LE MONDE sur le Site des Deux-Caps, à la suite de la double page intégrée au dossier de presse 2025
- Le tournage et la diffusion de l'émission ECHAPPEES BELLES sur la Côte d'Opale, qui fait la part belle aux portraits et aux habitants. Là encore, une tendance forte du tourisme durable
- Concernant la partie mobilité douce, vif intérêt pour la Via Francigena : voir la double page intégrée au dossier de presse 2025
- Un succès incontestable de sujets liés aux sujets Tourisme responsable : char à voile, baie de Canche et baie d'Authie, hébergements à la ferme, marais audomarois, mobilités douces, les villes sous l'angle « villes vertes »
- Au niveau de la presse régionale, bon relais suite à la parution du cahier de jeux axé tourisme durable
- Bon relais également de cette même presse régionale sur la journée, « écogestes » organisée dans le Montreuillois, sur le site du terrain de camping LE VILLAGE DE LA VACHE VERTE à CONCHIL-LE-TEMPLE, le 4 juin 2025.

## PRESSES ANGLOPHONE ET NEERLANDOPHONE

Chaque année, l'agence Pas-de-Calais Tourisme publie un dossier de presse en anglais et un en néerlandais :

- Le dossier de presse en anglais : <https://www.visitpasdecalais.com/press/>
- Le dossier de presse en néerlandais : <https://frankrijk.nl/app/uploads/2025/02/Pas-de-Calais-2025-LR.pdf>

Les dossiers de presse génèrent des retombées qui peuvent être résumées de la façon suivante :

- 12 accueils presse britannique et anglophone
- 6 accueils presse néerlandophone.

Une sélection d'articles est disponible sur :

[Pas-de-Calais Tourisme - Retombées presse étrangère 2025](#)

L'agence Pas-de-Calais Tourisme participe également à plusieurs événements professionnels dans les relations avec la presse :

- Le 2 février : AMSTERDAM WORKSHOP PRESSE, un événement organisé par Atout France.
- Le 17 février : INTERNATIONAL MEDIA MARKET LONDON
- Le 5 mars : Soirée presse BRADT GUIDES à LONDRES
- Le 11 mars : BGTW, « THE BRITISH GUILD OF TRAVEL WRITERS » AWARDS
- Le 18 septembre : le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'événement BRADT GUIDES : lancement d'un concours d'écriture sponsorisé par l'agence Pas-de-Calais Tourisme
- Le 1<sup>er</sup> octobre : workshop Pas-de-Calais, avec 12 partenaires français
- Le 4 novembre : dîner du BGTW.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme édite une newsletter pour le marché néerlandophone :

[www.pas-de-calais-toerisme.com](http://www.pas-de-calais-toerisme.com)

- Les éditions grand public

Deux principales publications papier ont été réalisées en 2025. Il s'agit :

- Du guide 2025 : « Le meilleur du Pas-de-Calais : notre sélection », édité à 20 000 exemplaires, en français : [HTTPS://WWW.CALAMEO.COM/READ/001734845AC9E5EE25640](https://www.calameo.com/read/001734845AC9E5EE25640)
- De la carte touristique, éditée à 30 000 exemplaires : [https://WWW.CALAMEO.COM/READ/00173484555D6476C4B77](https://www.calameo.com/read/00173484555D6476C4B77)

Les éditions anglaise et néerlandaise n'ont pas été rééditées en 2025.

Ces éditions sont notamment diffusées lors de quatre bourses d'échanges à destination des offices de tourisme, des équipements touristiques du Pas-de-Calais et des départements voisins, ainsi que pour les hébergeurs : terrains de camping, meublés de tourisme, hôtels et chambres d'hôtes :

- Mardi 25 mars à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM : 25 exposants présents
- Mardi 1<sup>er</sup> avril à BERCK-SUR-MER : 27 exposants présents
- Jeudi 19 juin et mardi 24 juin dans les locaux de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à WIMILLE.

Lors de ces bourses, ont été distribués :

- 21 400 cartes touristiques
- 14 100 guides touristiques
- 5 850 guides « Randonnées pédestres & cyclo ».

Les éditions papier grand public sont complétées de deux newsletters numériques :

- La newsletter en français, « Les bons plans de Pas-de-Calais Tourisme » suivie par environ 21 600 abonnés. Elle est envoyée le jeudi, tous les 15 jours. Le taux d'ouverture moyen est de 29 % et le taux de « clic » moyen de 5 %
- La newsletter néerlandaise est suivie par environ 11 600 abonnés. Le taux d'ouverture moyen est de 42 % et le taux de « clic » moyen de 10 %.

#### 4. Objectif opérationnel N° 4 : commercialiser des séjours

2025 est une année en légère baisse concernant l'activité groupes : moins de contrats que ce soit en groupes adultes ou en scolaires et baisse du panier moyen sur les deux cibles.

Le segment des individuels est lui aussi en baisse tant en termes de volume d'affaires, de nombre de contrats qu'en chiffre d'affaires, mais le panier moyen est en hausse. Les principales actions ont été :

- Vers la clientèle groupes :
  - ✓ Participation au workshop Destination Groupes d'ADN Tourisme, à la Grande Halle à la Villette, le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Au cours de cette manifestation, 40 brochures ont été distribuées ; 3 devis sur place ont été demandés. La brochure : « Pas-de-Calais, circuits & séjours groupes » est en téléchargement, ici : <https://www.calameo.com/read/001734845c86745c4d2dd>
  - ✓ La brochure nationale Destination Groupes a été envoyée par le Club Groupes à plus de 8 000 professionnels, associations, collectivités...

- ✓ Envoi de la brochure : « Pas-de-Calais, circuits & séjours groupes » auprès de 4 500 responsables de groupes, clubs, associations, autocaristes... français et belges, suisses et luxembourgeois. Nouveaux marchés ciblés en France : les départements de l'Ain et du Rhône
- ✓ Envoi d'un mailing : « Voyage à travers le temps », pour la réouverture de la galerie du temps du musée du Louvre-Lens. Plus de 1 000 programmes ont été envoyés aux responsables de groupes des marchés de proximité en France et en Belgique.
- Refonte du site groupes :

Le nouveau site a été mis en ligne au premier trimestre 2025. Il continue d'évoluer avec l'ajout progressif de nouvelles thématiques : les mini-groupes ; présentation des offres séminaires des partenaires.

- Développement des partenariats stratégiques :

La collaboration avec NAUSICAA s'est poursuivie tout au long de l'année, se traduisant par la mise en œuvre d'actions conjointes de démarchage et de promotion auprès des associations et des tour-opérateurs. Des programmes touristiques spécifiques sont toujours conçus en partenariat avec NAUSICAA, en vue de leur diffusion lors des salons et opérations de promotion organisés par l'aquarium, renforçant ainsi la visibilité de l'offre groupes du territoire. Parution de notre destination sur brochure et site internet sur « Classe Découverte » à destination des scolaires et centres de loisirs.

- Participation au séminaire annuel du Club Destination Groupes d'ADN Tourisme :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a participé au séminaire groupes en février 2025 à Albi, lors duquel une nouvelle stratégie du club a été présentée.

Celle-ci implique l'animation du club par un comité stratégique composé de 6 collaborateurs des agences départementales de réservation touristique. L'agence Pas-de-Calais Tourisme va rejoindre ce comité stratégique national pour 2026 – 2027.

- Développement des outils de mise en marché :

Un logiciel de Gestion de la Relation Client a été acquis par l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour la clientèle groupes.

Cet outil permettra d'obtenir un fichier client qualifié et à jour et de mettre en place une nouvelle communication via des newsletters. Il vient en complément des envois de brochures et de mailings.

**Objectif stratégique 2 :**  
**Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**  
**au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable**

L'observation de l'activité touristique et l'accompagnement des offices de tourisme constituent deux piliers essentiels de l'offre en ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour les territoires.

**Observation touristique du Pas-de-Calais**

En 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi le travail démarré en 2024 sur l'observation avec les territoires par :

- L'animation du club des observateurs
- Des partenariats sur l'outil FLUX VISION d'ORANGE avec les offices de tourisme de Calais XXL ; du Boulonnais ; de Béthune-Bruay ; de Lens-Liévin - Hénin-Carvin ; d'Arras Pays d'Artois ; de l'agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du pays de Saint-Omer.
- Un tableau de bord partagé des données de l'offre et de la fréquentation touristiques entre HAUT-DE-FRANCE TOURISME, PAS-DE-CALAIS TOURISME et les territoires.

Par ailleurs l'agence Pas-de-Calais Tourisme observe l'évolution et les grandes tendances de l'activité touristique du département grâce notamment :

- Aux données de l'INSEE pour les nuitées dans les hôtels et les terrains de camping
- Aux données de LIGHT HOUSE pour les nuitées dans les meublés de tourisme
- Aux données de FLUX VISION pour les nuitées marchandes et non marchandes et les excursionnistes.

Ces différents outils permettent la production :

- Des chiffres clés du tourisme départemental et par territoire de l'année N-1 : <https://www.pro-tourisme62.com/creer-developper/etudes-observation/>
- Des bilans de saison pour les vacances de printemps, les ponts de mai, l'été, les vacances d'automne et d'hiver.

**Accompagnement des offices de tourisme en 2025**

**Classement**

- Accompagnement à la création de l'office de tourisme et du commerce de la Région d'Audruicq Oye-Plage, Porte d'Opale dont l'objectif est de se faire classer en catégorie II
- Accompagnement de l'office de tourisme de Desvres-Samer pour son classement en catégorie II
- Renouvellement du classement de l'office de tourisme Calais XXL en catégorie I.

## Qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du label DESTINATION D'EXCELLENCE, les fiches des établissements marqués QUALITE TOURISME ont pu être transférées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme sur la plateforme DESTINATION D'EXCELLENCE en février 2025.

Cette étape permet aux offices de tourisme de s'auto-évaluer sur le nouveau label et mettre en place un plan d'actions afin d'atteindre, lors de l'audit, les scores minimums requis pour son attribution, à savoir

- 85 % sur le pilier qualité
- 60 % sur le pilier éco-responsable, pour la 1<sup>ère</sup> attribution ; 80 % pour les renouvellements.

Les offices de tourisme du Pas-de-Calais ont été invités depuis février à vérifier et à mettre à jour les données renseignées sur leur fiche, à accepter les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme et à réaliser leur auto-évaluation.

Le pilier éco-responsable de DESTINATION D'EXCELLENCE est plus contraignant que le référentiel QUALITE TOURISME en termes d'écogestes, de consommation d'énergie, d'isolation des bâtiments, et nouveauté : il intègre des critères liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Sur le pilier qualité, les critères liés à l'accessibilité sont plus nombreux.

Les offices de tourisme du Montreuillois ont été accompagnés en 2025 par l'agence Pas-de-Calais Tourisme sur la RSE dans le cadre du projet 3ST, parmi eux, 5 sont marqués QUALITE TOURISME et devront se faire auditer pour l'obtention du label DESTINATION D'EXCELLENCE d'ici fin 2026.

Le 19 septembre 2025, ADN Tourisme a annoncé envoyer dans les semaines à venir, à chaque Relais Territorial, une convention de partenariat pour l'accompagnement des offices de tourisme.

A ce jour, seuls les offices de tourisme du Pays de Saint-Omer, du Montreuillois Côte d'Opale de Berck-sur-Mer ont réalisé leur auto-évaluation.

### **1. Objectif opérationnel N° 1 : accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques**

En 2025, l'accompagnement du territoire de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois vers le label GREEN DESTINATIONS a constitué l'essentiel du projet 3ST.

Les 6 et 7 mars se sont déroulées 2 journées de formation à destination des 5 offices de tourisme du territoire de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, pour 18 participants. Cette formation a permis d'appréhender le référentiel GREEN DESTINATIONS au travers de ses 6 axes et de sa centaine de critères qui couvrent les domaines suivants :

- ✓ La gestion durable de la destination
- ✓ L'environnement et le climat
- ✓ La nature et le paysage
- ✓ La culture et les traditions
- ✓ Le bien-être social et l'inclusion
- ✓ L'entreprenariat responsable et l'hospitalité durable.

Un voyage d'étude à Forges-les-Eaux, station touristique labellisée GREEN DESTINATIONS depuis mars 2024 dans la catégorie ARGENT a permis de comprendre la mise en œuvre concrète du label et la dynamique que cette démarche a impulsé sur le territoire. Ce déplacement s'est adressé à 22 participants, élus, techniciens des communes de la communauté d'agglomération, des offices de tourisme et de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Pour faciliter la candidature des offices de tourisme au label GREEN DESTINATIONS, l'agence Pas-de-Calais Tourisme les a accompagnés dans la mise en place de leur démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). L'office de tourisme du Haut Pays d'Opale partenaire du même contrat de destination touristique que les territoires du Montreuillois a souhaité lui aussi s'engager dans une démarche de RSO finalisée en septembre 2025.

Ce travail permettra en outre aux offices de tourisme concernés de valider en grande partie le pilier écoresponsable du nouveau label de qualité DESTINATION D'EXCELLENCE.

A la fin 2025 deux candidatures au label GREEN DESTINATIONS sont déposées :

- ✓ Une à l'échelle de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- ✓ L'autre à l'échelle de la station du Touquet-Paris-Plage.

Ces candidatures seront travaillées jusqu'en juin 2026 pour une labellisation escomptée en septembre 2026.

Parallèlement, une première rencontre avec les 3 offices de tourisme concernés par le périmètre élargi du Grand Site de France des Deux Caps, autre territoire-pilote du projet INTERREG 3ST a permis de mesurer l'intérêt des techniciens à s'engager vers une telle démarche. Pour rappel, il s'agit des offices de tourisme Calais XXL ; Terre des 2 Caps Tourisme ; Boulonnais.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a participé à plusieurs ateliers créatifs territoriaux, par exemple :

- Sur le projet de territoire de la communauté d'agglomération du Montreuillois, notamment aux ateliers : « Aménagement du territoire, risques et littoral, mobilités, prévention et gestion des déchets » ; « Développement économique et tourisme, recherche, innovation et numérique, emploi et formation, culture et patrimoine »
- Dans le cadre du collège de prospective chantier littoral, participation aux séances du Parlement de la Mer Hauts-de-France en partenariat avec l'agence Hauts-de-France 2020-2040, sur la démarche prospective d'attractivité du littoral régional
- Sur le projet de territoire de la communauté d'agglomération du Boulonnais, en coanimation de l'atelier Tourisme, sur le thème : « De l'intérêt d'une stratégie globale du tourisme »
- A la demande de la mission attractivité des territoires, dans le cadre des relations avec les services du Département, et notamment les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial, l'agence Pas-de-Calais est intervenue sur la présentation de ses rôles et ses missions :

[Présentation MDADTs JMJ - 21 mars 2025.pdf](#)

## 2. Objectif opérationnel N° 2 : accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques

### - Grand Site de France Les Deux-Caps

Année de renouvellement du label, 2025 a été marquée par 2 événements principaux auxquels l'agence Pas-de-Calais Tourisme a été associée :

- ✓ Réunion du comité de pilotage de la gouvernance du Grand Site de France, le 15 mai. Lors de cette réunion co-présidée par le Président du Conseil départemental et le Préfet du Pas-de-Calais, la convention de partenariat de mise en œuvre de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour les huit prochaines années a été adoptée. L'agence Pas-de-Calais Tourisme est partenaire de cette convention qui a été proposée et délibérée lors du Conseil d'administration du 6 novembre.
- ✓ Lors de la visite de l'Inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) du 13 au 15 octobre, un technicien de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a pu s'entretenir avec l'inspecteur sur les enjeux du tourisme sur le périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Deux problématiques ont particulièrement intéressé l'inspecteur :

- Comment lutter contre l'attrition des logements permanents en zone touristique ?
- Comment proposer des séjours touristiques dans la profondeur de la destination Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ?

Ces thématiques ressortent, en effet du dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, dossier qui sera présenté devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) du 20 novembre.

Dans l'encadré ci-dessous, est reproduite une des recommandations de ce même IGEDD, dans son rapport à la CSSPP, lors de sa séance du 5 décembre 2024 pour la demande de renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme :

Demande de renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme  
Extrait du rapport à la  
COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES,  
séance du 5 décembre 2024 :

« En conséquence on ne peut qu'appuyer les objectifs du Grand Site et l'inciter à poursuivre leur mise en œuvre avec le PNR, via les actions liées aux paysages, au patrimoine bâti, à leur découverte, notamment à vélo, de manière à mieux répartir les flux et en faire bénéficier tout le territoire, petites communes rurales comprises ».

### - Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

L'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée aux deux événements majeurs qui marquent la vie du territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :

- ✓ Le processus d'obtention du label « GEOPARK mondial UNESCO »
- ✓ La révision de la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

A titre d'illustration, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a participé à trois ateliers du processus de révision de la charte :

- ✓ « Transition, adaptation et climat »
- ✓ « Aménagement, paysages et développement »
- ✓ « Milieux naturels, biodiversité et cycle de l'eau ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a répondu à la consultation lancée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale : « Cahier d'acteur des partenaires ».

**REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL  
REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE  
CAHIER D'ACTEUR DES PARTENAIRES**  
CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA CHARTE  
BILAN DE LA CHARTE 2013-2028 ET PERSPECTIVES 2029-2044



Enfin, l'agence Pas-de-Calais Tourisme :

- ✓ A participé à deux séances de formation : « Parcs Naturels Régionaux : offices de tourisme et collectivités, une coopération au service des territoires »
  - ✓ Est intervenue devant une assemblée d'éco acteurs du marais audomarois et d'ambassadeurs GEOPARK, sur le thème : « Et si on passait un après-midi ensemble pour (re)découvrir notre territoire et ses richesses ? Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale vous invite à une formation conviviale pour mieux parler du territoire, profiter des labels UNESCO portés par le Parc et booster votre démarche durable : [Formation MVP RB Geopark sept 2025.pdf](#)
- Territoires concernés par le Canal Seine Nord Europe

En 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme en collaboration avec Office de Tourisme du Nord a accompagné les offices de tourisme d'Arras Pays d'Artois et du Cambrésis pour l'élaboration d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).

Ce schéma vise à accueillir les visiteurs pendant la phase de chantier du Canal Seine Nord-Europe à travers la problématique suivante : « Comment faire pour mettre en tourisme la phase de chantier du Canal Seine Nord-Europe : mieux accueillir et développer une nouvelle offre. »

Il sera achevé en janvier 2026.

- Autour du Louvre-Lens

L'année 2025 a été marquée par l'arrêt en septembre de la mission Autour du Louvre-Lens.

Même si la mission Autour du Louvre-Lens n'existe plus en tant que telle, il n'en demeure pas moins que cette destination continuera à bénéficier d'un accompagnement dédié, en particulier dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027 par le déploiement du projet « Tourisme Lab II ».

L'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a procédé à l'achèvement et / ou à la clôture des opérations qui avaient été engagées. En synthèse, cela donne :

- ✓ Clôture du projet STORYTOOLING :

Ce projet financé par le programme EUROPE CREATIVE visait à réinsérer les jeunes marginalisés à travers des ateliers de créativité axés sur le patrimoine local.

En partenariat avec la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Tunisie, ce projet s'est achevé le 16 mai 2025 au Grand-Hornu en Belgique avec un événement de clôture présentant les productions des jeunes (exposition photos).

Les rapports administratifs et financiers finaux ont été déposés en octobre 2025 conformément à la convention d'octroi de la subvention.

- ✓ Fin des partenariats établis avec le Japon :

Dans le cadre des partenariats que la mission Autour du Louvre-Lens avait noués avec le Japon, l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a finalisé l'écriture du livret culinaire franco-japonais : « Saveurs croisées : Pas-de-Calais - Iwami Ginzan », en partenariat avec GUGENDO au Japon, la Chambre de Commerce Internationale et Atout-France au Japon.

Il s'agit d'une brochure de 30 pages, bilingue français – japonais, [disponible ici](#)

- Reprise du concept « Voyage au centre de la Tech »

Trois éditions ont été organisées, dont celle de 2025, sur la thématique : « Prêts à embarquer pour une destination mystérieuse ? », sur la journée du jeudi 13 mars au Parc d'Olhain.

L'événement était organisé sous la forme d'un forum ouvert : un espace pour débattre des enjeux futurs du tourisme, imaginer des projets et cocréer les solutions de la destination à l'horizon 2040. Les différentes séquences ont été animées et enrichies d'expertises pour pousser les limites de l'imagination à partir de travaux initiés lors d'ateliers qui s'étaient déroulés en décembre 2024 et janvier 2025 avec la participation d'acteurs territoriaux du tourisme.

Ces manifestations ont eu un retentissement important pour l'agence Pas-de-Calais Tourisme, lui conférant une véritable valeur ajoutée pour l'organisation de ces séquences. Aussi, l'idée est-elle de reprendre ces temps d'échanges et de réflexions sur l'avenir de l'activité touristique, au moins pour l'année 2026. Cela se fera dans le cadre du projet TOLAB 2, lancé fin 2024.

- ✓ Poursuite du projet INTERREG TOLAB 2 (Tourisme Lab II : cf. la délibération du Conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme du 8 novembre 2024) : [Délibération Tourism lab II - CA du 8 nov 2025.pdf](#) :

En partenariat avec Louvre-Lens Vallée, ce projet vise à inspirer et à accompagner les équipements touristiques publics vers de nouvelles formes de visites ou de découvertes. Le lancement officiel du projet s'est déroulé à Tournai en Belgique le 17 juin et a rassemblé plus d'une cinquantaine de participants.

Cinq ateliers ont été proposés en 2025 pour le territoire Autour du Louvre-Lens :

- Visites guidées décalées, théâtralisées et storytelling : « Réinventez vos visites ! »
- L'intelligence artificielle au service du tourisme
- Rando-fun : « Quand la nature devient un terrain de jeux »
- Low tech et tourisme : « Imaginez des solutions frugales pour vos structures »
- L'art de l'immersion : « Illusions technologiques ou émotions authentiques ? ».

Les partenaires du projet Tourisme Lab II travailleront sur un nouvel évènement à l'échelle du partenariat sur le modèle des journées « Voyage autour de la Tech (VACT) » des années précédentes, avec pour thématique centrale : « Destination transfrontalière 2040 ».

### **3. Objectif opérationnel N° 3 : accompagner les territoires du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France**

Lors de sa commission permanente du 16 septembre 2024, le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur sa participation aux contrats de destination touristique. Il est donc signataire de ces contrats auprès de la Région Hauts-de-France, de Hauts-de-France Tourisme, des territoires (EPCI, offices de tourisme) et de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Au cours des années 2024 et 2025, l'ensemble du département du Pas-de-Calais aura été couvert par 7 contrats de destination touristique, pour la période 2024-2027.

En 2025, quatre contrats de destination touristique supplémentaires ont été élaborés et approuvés :

- « Lys – Artois », correspondant à la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de la Communauté de communes Flandre-Lys
- « Grand Boulonnais », correspondant à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, aux Communautés de communes Desvres-Samer, La Terre des 2 Caps
- « Destination Calais », correspondant à la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, aux Communautés de communes de la région d'Audruicq, Pays d'Opale
- « Pays de Saint-Omer – Pays de Lumbres », correspondant à la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

### **4. Objectif opérationnel N° 4 : poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais**

« Fleurir le Pas-de-Calais » représente un enjeu important pour les communes participant à l'opération, l'objectif étant d'être sélectionné pour le concours régional des Villes et Villages Fleuris. Ainsi, suite à l'opération 2025, les communes de LE WAST, LA CAPELLE-LES-BOULOGNE, CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, WILLENCOURT et LILLERS ont été nommées pour concourir à l'échelon régional en 2026, avec à la clé l'obtention d'un panneau 1 Fleur.

La cérémonie de remise des récompenses s'est tenue le 3 avril 2025 à SAINT-OMER, en présence d'environ 300 participants. Cet évènement, placé sous le signe de la convivialité, offre l'occasion aux élus et techniciens de se retrouver, d'échanger sur leurs actions communes en faveur de l'embellissement des communes, et de mettre à l'honneur toutes celles et ceux qui contribuent à fleurir notre quotidien et à faire du Pas-de-Calais un département où il fait bon vivre.

Une table ronde dédiée au thème de « l'aménagement de l'espace public : un atout pour les habitants et l'environnement » a été organisée. Animée par le CAUE du Pas-de-Calais, elle a réuni plusieurs intervenants, dont l'agence régionale de la biodiversité, un chargé de mission développement durable du Département et le Maire de BUSNES. Au cours de cette rencontre, les participants ont pu échanger avec les partenaires présents, découvrir leurs expertises et approfondir leur compréhension des enjeux liés à l'aménagement du territoire.

Lors de la remise des prix du label des Villes et Villages fleuris Hauts-de-France organisée à Dunkerque le 10 décembre 2025 différents prix ont été attribués :

- Attribution de la 3<sup>ème</sup> fleur : BEUVRY, LENS
- Attribution de la 2<sup>ème</sup> fleur : AUXI-LE-CHATEAU, LANDRETHUN-LEZ-ARDRES, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
- La commune de MAROEUIL concourait pour la première fleur et s'est vu attribuer 2 fleurs
- Attribution de la 1<sup>ère</sup> fleur : AIX-NOULETTE, BERLES-MONCHEL
- Prix coup du cœur du jury : MARENLA pour l'implication des bénévoles, BUSNES pour la qualité de la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune.

Rapport d'activités 2025 - Présentation au Conseil d'administration du 29 janvier 2026

**Objectif stratégique 3 :**  
**Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**  
**au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable**

Information auprès des socio-professionnels du tourisme du département

Les socio-professionnels du tourisme sont régulièrement informés par l'intermédiaire d'une lettre PRO envoyée de manière mensuelle ou bimestrielle, en fonction de l'actualité. En 2025, le calendrier de diffusion a été : janvier, mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre. Le taux d'ouverture de la lettre PRO est plutôt élevé avec 42 % en moyenne.

La lettre PRO est complétée par des emailings ciblés, notamment dans le cadre des rencontres professionnelles organisées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

1. Objectif opérationnel N° 1 : accompagner les porteurs de projets touristiques privés
  - INTERREG 3ST: accompagner les entreprises touristiques dans leur transition écologique
  - 1) Deux ateliers de sensibilisation à la transition écologique de l'activité touristique ont été organisés par l'agence Pas-de-Calais Tourisme :
    - Une première journée sur le territoire de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, le 4 juin 2025. Cette séance a réuni 46 participants
    - Une seconde journée sur le territoire élargi du Grand Site de France Les Deux Caps, le 19 novembre 2025.
  - 2) Plusieurs outils ont été développés par l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, au cours de l'année 2025 :
    - La charte d'engagements pour communiquer auprès des visiteurs des hébergements engagés : « L'éco-charte du visiteur
    - Six stickers écogestes à apposer dans les lieux stratégiques des équipements
    - Une grille d'auto-évaluation, « La charte d'engagement des professionnels », « Prêt à vous engager pour un Pas-de-Calais préservé ? », à partir des référentiels existants : classement des hébergements touristiques, DESTINATION D'EXCELLENCE, CLEF VERTE, ECOLABEL EUROPEEN...

Pages sur le site PRO de l'agence Pas-de-Calais Tourisme consacrées aux outils de communication durable à destination des socio-professionnels

<https://www.pro-tourisme62.com/actualites/pas-de-calais-tourisme/des-outils-de-communication-durables-pour-les-pros/>

3) Des formations s'adressant aux socio-professionnels viennent compléter ces dispositifs

Depuis le dernier trimestre 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme travaille avec FAIRMOOVE SOLUTIONS, une agence spécialisée en accompagnement des entreprises touristiques qui souhaitent s'engager aux pratiques durables, sur une plateforme de formation. Celle-ci propose un questionnaire en vue d'un diagnostic préalable personnalisé et des modules de e-learning,

Les objectifs pédagogiques des formations visent à :

- Connaître les enjeux de transition pour le tourisme
- Faciliter la mise en place d'actions concrètes pour accélérer la transition écologique de son établissement
- Maîtriser l'application, la mise en œuvre de bonnes pratiques et les écogestes adaptés à son établissement,

2026 verra le déploiement complet de cet outil. En démarrage sur les deux territoires-pilote du projet 3ST, la plateforme a bien entendu vocation à être proposée à l'échelle départementale.

- Accompagner les porteurs de projets dans le cadre des contrats de destination touristique

La politique régionale du tourisme initiée en 2017 est prolongée par les « contrats de destination touristique », pour la période 2024-2027. Le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme sont signataires de ces contrats. Pour rappel, les entreprises touristiques qui souhaitent bénéficier de l'aide financière régionale doivent adapter leur offre à des cibles de clientèles prédéfinies par les destinations.

Dans ce cadre, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est généralement associée aux visites des porteurs de projets sollicitant le dispositif de la Région Hauts-de-France.

En 2025, 17 visites-conseil ou visioconférences ont eu lieu :

- LES MARGATS DE RAOUL à AUDINGHEN : rénovation du restaurant et création d'hébergements touristiques
- Création de deux gîtes de grande capacité à WIMILLE
- Création de deux meublés de tourisme à DOURIEZ
- Création de chambres d'hôtes avec spa à AIRE-SUR-LA-LYS
- Création d'emplacements pour tentes (glamping) à la ferme à BOURSIN
- Création d'un gîte de 15 personnes à EPERLECQUES
- Projet de rénovation d'un terrain de camping à HAVRINCOURT lié au chantier du Canal Seine Nord-Europe (projet abandonné faute de prêt bancaire)
- Création de chambres d'hôtes à SAINT-OMER
- Création de deux meublés de tourisme pour 2 et 8 personnes et d'une salle de séminaires à MORINGHEM
- Recherche d'un site pour le projet d'implantation d'un gîte de grande capacité pour tourisme d'affaires (opportunité à LONGVILLIERS)
- Création de deux tiny houses à ECQUES
- L'AMUSETTE : reprise de l'estaminet à BAZINGHEN
- LE DOMAINE WE à WIERRE-EFFROY : implantation de six écolodges et création d'une chambre supplémentaire PMR
- ALEX FACTORY : implantation de deux écolodges à WIERRE-EFFROY
- Création d'une salle de réception, cuisine et activité de pêche dans un ancien corps de ferme à BAZINGHEN

- Création de cinq chambres d'hôtes avec restaurant et une activité de maraichage à BAZINGHEN
- Reprise d'un hôtel-restaurant à AUDINGHEN.

Plusieurs de ces projets nécessitent un accompagnement personnalisé et un suivi, étant éligibles à d'autres dispositifs : EPCI(s), programmes LEADER... par exemple. Il s'agit de projets très qualitatifs avec des éléments de développement durable avérés, combinant généralement hébergements, restauration, activités sur site.

## 2. Objectif opérationnel N° 2 : accompagner les porteurs de projets touristiques publics

Les projets touristiques publics peuvent bénéficier du soutien financier de la Région comme celui du Département.

Lors de sa séance du 25 mars 2024, le Conseil départemental du Pas-de-Calais délibérait sur une nouvelle politique Tourisme : « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble ». Cette politique s'adresse au bloc communal et aux associations dont l'objet est la gestion d'équipement touristique au moins d'échelle départementale.

En 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné et émis 6 avis pour des projets touristiques publics dans le cadre de l'instruction des dossiers par les services du Département :

- Maison des mobilités au PORTEL
- Site du 9-9bis à OIGNIES
- Maison du Marais à SAINT-OMER
- Maison de Robespierre (étude) à ARRAS
- Modernisation de l'aire d'accueil pour camping-cars d'EQUIHEN-PLAGE
- Acquisition d'un logiciel de commercialisation et de gestion des visiteurs en groupes pour l'office de tourisme d'ETAPLES-SUR-MER.

## 3. Objectif opérationnel N° 3 : qualifier les hébergements et les équipements touristiques

La qualification des hébergements et des équipements a pour objectif de permettre un suivi de la qualité de l'offre touristique et de remplir la promesse d'un accueil adapté à des clientèles ciblées dont les attentes et les besoins sont connus et référencés dans les aménagements, le confort d'usage, les services. Le label TOURISME & HANDICAP et la marque ACCUEIL VELO répondent particulièrement à ces objectifs et sont déployés par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

- Label TOURISME & HANDICAP

Le département compte 75 équipements et sites labellisés dont 7 l'ont été en 2025. Pour rappel, le label d'État TOURISME & HANDICAP s'appuie sur un référentiel national. Les visites peuvent être des visites de labellisation comme des visites-conseil. Dans les deux cas, elles se déroulent en binôme : une technicienne de la direction territoriale Nord/Pas-de-Calais – APF France Handicap et une technicienne de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme présente régulièrement le label TOURISME & HANDICAP, notamment à la demande des offices de tourisme afin de sensibiliser les équipes ou devant une assemblée de socio-professionnels lors de réunions d'information.

En partenariat avec la Direction des Sports du Département du Pas-de-Calais, le label sera présenté dans le cadre d'un cycle de webinaires dédié au para-sports de nature : « Vers des espaces, sites et itinéraires accessibles à tous, dans le Pas-de-Calais ».

- Des équipements majeurs en cours de labellisation :
  - L'EMBARCADERE à BOULOGNE-SUR-MER
  - NAUSICAA à BOULOGNE-SUR-MER.
- Des sentiers en cours de labellisation, en partenariat avec EDEN 62 :
  - Le sentier du Marais à CONDETTE
  - Le sentier du Platier d'Oye à OYE-PLAGE
  - Le sentier du bois des Hautois, accessible à partir du site du 9-9bis à OIGNIES.
- Des visites programmées d'ici la fin de l'année 2025 :
  - Le site du 9.9 bis à OIGNIES
  - L'hôtel IBIS STYLES LENS CENTRE GARE à LENS
  - L'hôtel COMFORT HOTEL LENS-NOYELLES GODAULT à NOYELLES-GODAULT
  - L'office de tourisme intercommunal de Béthune-Bruay à BÉTHUNE.
- Des porteurs de projet en visites-conseil :
  - Comédie de BÉTHUNE
  - Un meublé tourisme à ÉPERLECQUES.

En 2025, une page spécifique a été développée sur le site institutionnel de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. Elle présente les engagements du territoire en matière d'accessibilité touristique, avec des informations sur les établissements labellisés et les dispositifs mis en place pour accueillir les personnes en situation de handicap : guides, carte interactive...

<https://www.pas-de-calais-tourisme.com/tourisme-handicap/>

### L'attribution du label TOURISME & HANDICAP comme la visite-conseil sont gratuites

- La marque Accueil Vélo

ACCUEIL VELO® est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables. L'agence Pas-de-Calais Tourisme est le relais départemental du dispositif national ACCUEIL VELO.

- La page sur le site PRO de l'agence Pas-de-Calais Tourisme permet d'auto-évaluer son équipement, selon les 6 référentiels dédiés à son activité :  
<https://www.pro-tourisme62.com/creer-developper/obtenir-une-marque-ou-une-qualification/accueil-velo/>
- Les référentiels ont été révisés au cours de l'année 2025
- La page ci-dessous permet d'accéder à une description de chacun des 83 prestataires du département labellisés ACCUEIL VELO :  
<https://velo-rando-pasdecalais.com/pas-de-calais-a-velo/accueil-velo/>
  - 45 hébergements
  - 8 restaurants
  - 6 loueurs et réparateurs
  - 10 sites et équipements touristiques
  - 14 offices de tourisme et bureaux d'information touristique.

- Des prestataires toujours plus nombreux à rejoindre le réseau ACCUEIL VELO :
  - 2 en 2019
  - 6 en 2020
  - 8 en 2021
  - 23 en 2022
  - 10 + 5 renouvellements en 2023
  - 16 + 6 renouvellements en 2024
  - 28 nouveaux en 2025.

La première attribution comme le renouvellement à la marque ACCUEIL VELO sont facturés par l'agence Pas-de-Calais Tourisme 200,00 € TTC, pour une durée de 3 ans. Une quote-part de 50,00 € liée à la redevance de la marque ACCUEIL VELO est reversée à FRANCE VELO TOURISME par renouvellement.

- Qualification Chambre d'Hôtes Référence

Pour les chambres d'hôtes, il n'existe pas en France de classement mis en place par l'Etat, à la différence des autres types d'hébergements touristiques. L'objectif de Chambre d'hôtes référence® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme est en capacité de qualifier les chambres d'hôtes référence en vertu d'une convention de partenariat avec la fédération nationale des organismes de tourisme, ADN Tourisme.

Les visites de qualification se déroulent en présence d'un représentant de l'office de tourisme concerné. La qualification est attribuée par une commission départementale composée de techniciens d'offices de tourisme et animée par l'agence Pas-de-Calais Tourisme, par ailleurs rapporteur devant la commission.

En 2025, 21 chambres d'hôtes ont été qualifiées

- 1 à CALAIS
- 3 à FOUQUIERES-LES-LENS
- 3 à GIVENCHY-EN-GOHELLE
- 2 à TIGNY-NOYELLE
- 5 à WAIL
- 1 à LOISON-SOUS-LENS
- 1 à CUCQ - TREPIED - STELLA-PLAGE
- 1 à CONDETTE
- 4 à DOUDEAUVILLE.

La visite de qualification Chambre d'Hôtes Référence est payante, selon les tarifs suivants : 1 à 2 chambres : 75,00 € ; 3 à 5 chambres : 120,00 €.

- Classement des meublés de tourisme

A la suite de la promulgation de la loi du 19 novembre 2024, visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, les conséquences pour cette activité de l'agence Pas-de-Calais Tourisme ont été une augmentation des visites de contrôle.

## Principales dispositions de la loi du 19 novembre 2024

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté une loi dont l'objet est de procéder à la régulation de l'offre de location des meublés de tourisme. Ce texte a été publié au Journal officiel du 20/11/2024 sous l'intitulé : « loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale ». L'objectif de ce texte est de réduire l'offre de location des meublés de tourisme afin de favoriser les locations de longue durée. Ce texte comprend une série de dispositions nouvelles ou renforcées à l'égard des locations de meublés de tourisme à la fois sur le plan juridique et sur le plan fiscal.

Ces mesures sont les suivantes :

- La réforme du régime fiscal du micro-BIC, moins favorable
- L'obligation de déclaration auprès d'un téléservice national des locations touristiques. Ce N° d'enregistrement deviendra obligatoire pour toutes les communes au plus tard en mai 2026
- L'aménagement du régime d'autorisation de changement d'usage
- L'établissement obligatoire d'un diagnostic de performance énergétique
- La limitation possible de la durée des locations constituant la résidence principale du loueur
- L'encadrement des locations de meublés de tourisme dans les copropriétés
- Les règles d'urbanisme restrictives et les locations de meublés de tourisme.

Pour rappel, ces visites sont effectuées par le seul organisme de contrôle agréé. La liste des organismes agréés pour le classement des meublés de tourisme est publiée sur le site d'ATOUT-FRANCE :

<https://www.classement.atout-france.fr/documents/20142/50558/Meubl%C3%A9s+01-09-2022.pdf/fb4c50f0-70a7-19cf-aed1-53df20f90b3a>

La fin de validité de l'attestation pour l'agence Pas-de-Calais Tourisme est fixée au 19 mai 2026. Au cours du premier trimestre 2026, il y aura donc lieu de procéder à un nouvel audit. Ce sera le 3<sup>ème</sup> pour l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

En 2025, l'activité de l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour le classement des meublés de tourisme a été la suivante :

270 dossiers traités et environ 60 encore à venir (à traiter ou rendez-vous pris), d'ici la fin de l'année 2025. Le top 4 des communes :

- LE TOUQUET-PARIS-PLAGE : 29
- CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE : 20
- OFFEKERQUE : 14, mais meublés de tourisme appartenant à la même personne
- CAMIERS-SAINTE-CECILE : 11.

La commune du Touquet-Paris-Plage a délibéré, le 7 juillet 2025 sur l'institution d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations dans la commune :

[2025-03-27 Delib instauration reglement municipal changement usage et compensation.pdf](#)

Elle est, à ce jour, la seule commune du département à avoir pris de telles dispositions.

La visite de contrôle des meublés de tourisme est facturée aux propriétaires par l'agence Pas-de-Calais Tourisme, selon les tarifs suivants (prix unitaire TTC) : 1<sup>er</sup> meublé de tourisme : 180,00 € ; 2<sup>ème</sup> meublé de tourisme : 160,00 € ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> meublés de tourisme : 130,00 € ; sur devis à partir du 5<sup>ème</sup> meublé de tourisme.

- Proposition d'accompagnement des labels nationaux d'hébergement touristique : GITES DE FRANCE, CLEVACANCES, ACCUEIL PAYSAN

Une première rencontre a eu lieu avec Gîtes de France Pas-de-Calais, afin d'étudier la possibilité de définir les termes d'une convention qui auraient pour objectifs principaux de :

- Diffuser le kit « écogestes » produit par l'agence Pas-de-Calais Tourisme auprès des adhérents Gîtes de France engagés sur le tourisme durable
- Valoriser les propriétaires engagés à travers les différents canaux de communication de l'agence Pas-de-Calais Tourisme
- Donner accès aux formations de la plateforme développée par Pas-de-Calais Tourisme.

Les autres labels nationaux d'hébergement touristique pourraient être concernés par une telle disposition.

#### **4. Objectif opérationnel N° 4 : affirmer le positionnement des filières touristiques traditionnelles dans une démarche d'innovation**

L'agence Pas-de-Calais Tourisme valorise prioritairement les filières suivantes, soit de manière autonome, soit en partenariat avec les services du Département :

- La randonnée pédestre
- Le cyclotourisme
- Les sports de nature
- Le tourisme équestre
- Le tourisme d'affaires
- Le tourisme golfique
- Le réseau des Greeters du Pas-de-Calais.

- La randonnée pédestre

Deux activités principales ont marqué l'année 2025 pour la filière randonnée pédestre :

- Le développement du site : <https://velo-rando-pasdecalais.com/#cest-de-saison>

- Publication de 26 nouveaux articles, par exemple : « Top 15 des plus belles balades d'été dans le Pas-de-Calais » ; « Les plus belles randonnées de printemps dans le Pas-de-Calais » ; les agendas des sorties cyclos, VTT et randonnées ; « Le Tour de France 2025 dans le Pas-de-Calais » ; « Le top 10 des plus belles randonnées à faire près de Boulogne-sur-Mer » ...
  - Mise à jour de plusieurs articles : « GR145 ou La Via Francigena »
  - Ajout de nouvelles boucles et itinéraires pédestres et cyclos via le site Cirkwi : identification de boucles ou parcours cyclo adaptés à un public jeune ou débutant et identification de boucles pédestres pouvant se faire avec une poussette.
- Plusieurs opérations de promotion de la Via Francigena – GR145
- Conception et diffusion d'une brochure (numérique et papier) sur la Via Francigena. L'agence Pas-de-Calais Tourisme a assuré en interne, la création graphique, le repérage des tronçons du GR 145, les prises de vue photo et la vidéo le long de l'itinéraire.
  - Mise à jour de l'article GR 145 tout au long de l'année sur le site vélo-rando en lien avec les publications sur les réseaux sociaux.
  - Participation au comité d'itinéraire de la Via Francigena
  - Création d'une collection boostée de la Via Francigena sur KOMOOT : <https://www.komoot.com/fr-fr/collection/3171842/la-via-francigena-dans-le-pas-de-calais-gr-145>
- Le cyclotourisme

Les activités du cyclotourisme concernent l'animation du label ACCUEIL VELO et la promotion des itinéraires, tout particulièrement la participation aux instances du comité d'itinéraire de LA VELOMARITIME, d'une part ; d'autre part le suivi des actions du projet INTERREG XTRAVEL TOURISM :

- Animation et promotion de la filière :
- Accompagnement des prestataires sur la marque ACCUEIL VELO : visites-conseils et d'attribution individuelle dans l'objectif d'obtenir la marque ; et une rencontre ACCUEIL VELO réunissant les prestataires faisant partie du réseau, le 27 novembre 2025 : actualités, échanges de bonnes pratiques, retours d'expériences, projets...
  - Suivi des actions du comité d'itinéraire de LA VELOMARITIME : participation aux réunions du comité technique et suivis des comités de pilotage
  - Accompagnement du label ACCUEIL PAYSAN : présentation d'une boucle cyclo reliant plusieurs établissements labellisés
  - Participation à l'événement « MAI A VELO » organisé par le Département du Pas-de-Calais au Parc départemental d'Olhain. Cette opération est organisée dans le cadre de la campagne nationale « MAI A VELO », événement grand public afin d'inciter les visiteurs à adopter le vélo dans leurs trajets quotidiens : distribution de documentation, présentation des principaux itinéraires cyclables dans le Pas-de-Calais

Enfin, des opérations de promotion ont lieu tout au cours de l'année, dans l'objectif de renforcer la notoriété de la destination auprès des amateurs de randonnée et de cyclotourisme, de générer du trafic qualifié, d'accroître le temps de visite moyen. Ainsi, en 2025, les principales opérations de promotion ont été :

- Une interview pour BFMTV sur LA VELOMARITIME
- L'organisation d'un accueil presse pour le magazine BALADES sur le territoire de l'office de tourisme Haut-Pays d'Opale

- Du 3 mai au 20 juin 2025, une campagne display a été déployée pour promouvoir le site [velo-rando-pasdecalais.com](http://velo-rando-pasdecalais.com).
- INTERREG XTRAVEL TOURISM

Dans le cadre du projet INTERREG FRANCE WALLONIE VLAANDEREN XTRAVEL, plusieurs actions ont été engagées autour de la V32, « Vélo route de la mémoire » :

- Sous l'égide des services du Département, (XTRAVEL MOBILITY) un travail de mise en tourisme a débuté avec la conception de panneaux d'interprétation et de mobilier urbain à destination des cyclotouristes
  - Un travail est également lancé sur la création de 2 chasses aux trésors en ligne sur 2 nouvelles boucles cyclo-touristiques : « Les folles aventures de Louison PIGNON »
  - Un carnet à destination des socio-professionnels sur les clientèles à vélo a été créé dans le cadre du projet.
- Les sports de nature

Un travail commun entre la direction des sports du département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme est en cours, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, à ce titre, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée aux comités de pilotage ESCAPADE62, pour des opérations de promotion des itinérances et escapades proposées dans le département.

Une concertation est également engagée pour créer des connexions sur la donnée cyclotourisme entre l'application CIRKWI et ESCAPADE62, la web-application développée par la direction des sports du département.

- Le tourisme équestre

En partenariat avec l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA), une première reconnaissance des hébergements capables d'accueillir cavaliers et chevaux a été réalisée en 2025, le long de la Route d'Artagnan (itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, inscrit au PDIPR).

Des contacts sont réguliers avec l'office de tourisme Arras – Pays d'Artois, seul territoire à disposer d'établissements CHEVAL ETAPE, label de qualité développé par la Fédération Nationale d'Equitation. Le tourisme équestre ne nécessite pas de suivi particulièrement appuyé de la part de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

- Le tourisme d'affaires

Depuis septembre 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne l'agence d'attractivité, Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale dans la mise en marché « congrès et séminaires » de l'équipement de l'EMBARCADERE à Boulogne-sur-Mer, et plus largement de l'offre en réunions professionnelles du territoire Grand Boulonnais.

### Quelques chiffres sur la clientèle professionnelle (année 2024) dans les hôtels du département et du Grand Boulonnais

- Taux d'occupation des hôtels du département (chaînes et indépendants ; toute catégorie) : 60,4 %
- Proportion de clientèle professionnelle dans les hôtels du département : 38,1 %
- Taux d'occupation des hôtels du Grand Boulonnais (chaînes et indépendants ; toute catégorie) : 66,4 %
- Proportion de clientèle professionnelle dans les hôtels du Grand Boulonnais : 27,8 %.

Une progression de la proportion de la clientèle professionnelle dans les hôtels du Grand Boulonnais est possible !

Les offices de tourisme du Boulonnais, Desvres-Samer, Terre des 2 Caps participent également à la stratégie de création d'offres « MICE : Meeting, Incentive, Convention, Exhibitions = industrie des réunions professionnelles », sur la destination Grand Boulonnais.

#### - Le tourisme golfique

L'ambition est de positionner la Côte d'Opale **comme une destination golfique internationale** et d'accroître la part de marché des visiteurs **français et européens**.

Les efforts promotionnels ont été concentrés sur les **marchés-clés** : la France, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas.

Pour renforcer l'attractivité de la destination auprès des golfeurs, plusieurs initiatives ont été mises en place :

- Visibilité dans les médias spécialisés :
  - Insertions publicitaires dans la presse spécialisée golfique.
  - Campagne display sur des sites web dédiés au golf.
- Développement de partenariats stratégiques
  - Collaboration avec des tour-opérateurs britanniques et néerlandais, facilitant la promotion et la vente de séjours golfs
  - Adhésion au GIE Golf & Tourisme « Play Golf in France », contribuant à la promotion du golf en France à l'international
  - Présence renforcée au sein du conseil d'administration de cette organisation.
- Participation à des salons internationaux spécialisés
  - International Golf Travel Market, événement majeur pour la promotion du golf à l'échelle mondiale
  - British Golf Show, en Grande-Bretagne
  - International European Convention dédié aux tour-opérateurs spécialisés golf.

Ces actions de promotion ont porté leurs fruits, avec une hausse significative des ventes et de l'attractivité de la destination :

- 205 Golf-Pass commercialisés
- Chiffre d'affaires généré : 70 500 €
- Augmentation des green-fees achetés directement auprès des parcours de golf locaux.

En 2026, l'Allemagne sera un marché prioritaire, c'est déjà le marché prioritaire du golf européen.

- Les greeters

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne le réseau départemental des greeters depuis sa création en 2009. Elle met en relation les visiteurs avec les greeters et gère le site Internet. Depuis la création du réseau en 2009, 1 442 rencontres pour 4 800 personnes accueillies, ont été organisées

L'activité « greeters » pour l'année 2025, se caractérise de la façon suivante :

- Le réseau du Pas-de-Calais compte 40 reeters répartis sur l'ensemble du département : <https://www.pas-de-calais-tourisme.com/greeters/>
- 94 balades pour 392 personnes accueillies ont été organisées. Ces personnes proviennent majoritairement des départements du Nord et du Pas-de-Calais (43 balades).
- Chaque année, l'ensemble des greeters du Pas-de-Calais sont invités à partager retour d'expériences et bonnes pratiques en 2 réunions par an. Pour 2025, une première réunion s'est déroulée le 24 mai à Saint-Omer, la seconde a eu lieu le 29 novembre 2025.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Mission attractivité tourisme

**RAPPORT N°30**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 AVRIL 2026**

#### **SOUTIEN À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES DU PAS-DE-CALAIS (ADRT) - PARTICIPATION 2026**

L'agence Pas-de-Calais Tourisme déploie une offre d'ingénierie qui permet d'impulser une dynamique touristique reconnue. Cet accompagnement participe à la transition des territoires et des structures en faveur d'un tourisme responsable et durable. L'apport d'expertise auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires.

Afin de poursuivre son adaptation durable en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs qui portent un intérêt croissant aux enjeux du développement durable, Pas-de-Calais Tourisme se saisit des nouveaux défis liés au changement climatiques pour rester le marqueur fort de l'attractivité départementale.

Du fait des spécificités de l'activité exposée à des aléas de trésorerie, et au regard du vote du budget départemental en mars 2026, une avance à la participation en fonctionnement d'un montant de 585 000 € a été versée au titre de l'année 2026.

L'apport d'expertise de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais – agence Pas-de-Calais Tourisme auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires. Pour ce faire, les actions à venir se déclineront autour des objectifs suivants :

1. Promouvoir les 3 destinations : Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable « Grandir ensemble »

Dans les trois destinations infra-départementales, il s'agit de privilégier une promotion

touristique dédiée, dont le fil conducteur est construit à partir de la stratégie « Grandir Ensemble » : Faire du tourisme en Pas-de-Calais une expérience inoubliable.

2. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

L'accompagnement des territoires est au cœur du rôle de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. Il s'agit d'accompagner, non seulement les organismes gestionnaires de destination (les offices de tourisme), mais aussi et plus directement les intercommunalités dans la définition de leur stratégie touristique.

3. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

L'ingénierie en accompagnement des porteurs de projets, des partenaires et des prestataires s'opère par la mobilisation des expertises-métiers de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. L'objectif est de qualifier davantage l'offre touristique du territoire départemental.

Une étude de repositionnement stratégique de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au cours de l'année 2026 permettra à celle-ci de participer significativement à cette offre en ingénierie dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2027 avec le Département,

La participation départementale sollicitée pour 2026 est calibrée sur le plan d'actions annuel de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Le rapport d'activités 2025 est joint en annexe, il reprend les actions déployées sur chacun des objectifs de la convention.

Il est ainsi proposé d'accorder la somme de 2 340 000 € à l'agence Pas-de-Calais Tourisme au titre de la participation 2026.

Tenant compte qu'une avance de 585 000 € a été accordée à la structure lors de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 8 décembre 2025, le montant de la participation restant à verser de 1 755 000 € sera réparti comme suit :

- un deuxième acompte de 50% du montant de la participation restant à verser, soit une somme de 877 500 € sera mandaté dès le vote de la présente délibération sur appel à versement de la structure ;
- le solde sera versé en septembre sur appel à versement de la structure.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – agence Pas-de-Calais Tourisme, en complément de l'acompte de 585 000 € accordé par la délibération de la Commission Permanente du 08 décembre 2025, une participation d'un montant de 1 755 000 €, portant ainsi à 2 340 000 € la participation totale octroyée au titre de l'année 2026, dans le cadre de la mise en place du plan d'action joint au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant financier avec l'agence Pas-de-Calais Tourisme, joint au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633D01	6568/93633	Participation au fonctionnement de l'ADRT	2 340 000,00	1 755 000,00	1 755 000,00	0,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY